



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
78	49	49 + 13 pouvoirs

Date de convocation 24 octobre 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des fêtes - 6 Place Richez Close - 54122 Azerailles, sous la présidence de **Jacques LAMBLIN, 1er Vice-Président**.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Gérard FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Audrey FINANCE, Jacques PISTER.**

Absents : **Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Marie-Lucie HENRY, Thierry BIET, Murielle GRIFFOUL, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Ludivine GEANT, Jean-Marie LARDIN, Didier COLIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine L'HUILLIER, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérard BARDOT à Jacques LAMBLIN, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Pascal L'HUILLIER, Frédéric BREGÉARD à Catherine PAILLARD, Anne-Marie DI MARINO à Thibault VALOIS, Valérie DIDIER à Colette MANSUY, Virginie GENOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Laurie PÉRISSÉ à Benoît TALLOT, Frédéric PRIVET à Bertrand SCHULTHEISS, Pascal MARCHAL à Gérard FRANCOIS, Joël DONATIN à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES/PROPRETÉ – Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) pour l'année 2025
Rapporteur : M. Gérard RITZ
N° de délibération : 2024_201

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	13	50	0	12	0

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2018-049 du 22 février 2018 instituant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CTLB).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de fixer l'ensemble des tarifs concernant la redevance pour l'année 2025 comme suit :

Tarifs pour les particuliers du territoire de la CCTLB

RESIDENCES PRINCIPALES - BACS						
Bac 120 L			Bac 240 L		Bac 660 L	
Nb levée	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
5 (minimum)	163,82 €	180,20 €	223,91 €	246,30 €	396,82 €	436,50 €
6	170,00 €	187,00 €	232,00 €	255,20 €	411,09 €	452,20 €
7	176,18 €	193,80 €	240,09 €	264,10 €	425,36 €	467,90 €
8	179,64 €	197,60 €	246,09 €	270,70 €	434,82 €	478,30 €
9	183,09 €	201,40 €	252,09 €	277,30 €	444,27 €	488,70 €
10	186,55 €	205,20 €	258,09 €	283,90 €	453,73 €	499,10 €
11	188,27 €	207,10 €	261,55 €	287,70 €	458,91 €	504,80 €
12 (forfait de base)	190,00 €	209,00 €	265,00 €	291,50 €	464,09 €	510,50 €
13	196,36 €	216,00 €	277,73 €	305,50 €	483,18 €	531,50 €
14	202,73 €	223,00 €	290,45 €	319,50 €	502,27 €	552,50 €
15	212,73 €	234,00 €	310,45 €	341,50 €	532,27 €	585,50 €
16	222,73 €	245,00 €	330,45 €	363,50 €	562,27 €	618,50 €
17	232,73 €	256,00 €	350,45 €	385,50 €	592,27 €	651,50 €
18	250,91 €	276,00 €	386,82 €	425,50 €	646,82 €	711,50 €
19	269,09 €	296,00 €	423,18 €	465,50 €	701,36 €	771,50 €
20	287,27 €	316,00 €	459,55 €	505,50 €	755,91 €	831,50 €
Au-delà, par levée supplémentaire	18,18 €	20,00 €	36,36 €	40,00 €	54,55 €	60,00 €

BACS - Levée supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans (justificatif par livret de famille)	10 levées	+5 levées par enfants supplémentaires
Adultes (justificatif par certificat médical)	10 levées	+5 levées par adulte supplémentaires

RÉSIDENCE PRINCIPALES ET SECONDAIRES - PASSAGE BADGE		
Nb levée	HT	TTC
20 (minimum)	168,18 €	185,00 €
de 21 à 29 – par passage supplémentaire	0,64 €	0,70 €
30	174,55 €	192,00 €
de 31 à 39 – par passage supplémentaire	0,36 €	0,40 €
40	178,18 €	196,00 €
de 41 à 49 – par passage supplémentaire	1,18 €	1,30 €
50 (Forfait de base pour les foyers de 1 et 2 personnes)	190,00	209,00 €
de 51 à 69 – par passage supplémentaire	2,27 €	2,50 €
70	235,45 €	259,00 €
de 71 à 79 – par passage supplémentaire	3,00 €	3,30 €
80 (Forfait de base pour les foyers de 3 personnes et plus)	265,45 €	292,00 €
de 81 à 89 – par passage supplémentaire	3,18 €	3,50 €
90	297,27 €	327,00 €
de 91 à 99 – par passage supplémentaire	3,55 €	3,90 €
100	332,73 €	366,00 €
Plus de 100 – par passage supplémentaire	5,00 €	5,50 €

BADGES – Passage supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans (justificatif par livret de famille)	20 passages	+10 passages par enfants supplémentaires
Adultes (justificatif par certificat médical)	20 passages	+10 passages par adulte supplémentaires

Résidences Secondaires – Bac 120 L		
Nb levée	HT	TTC
1 (minimum)	178,18 €	196,20 €
2	181,09 €	199,20 €
3	183,82 €	202,20 €
4	186,55 €	205,20 €
5	188,27 €	207,10 €
6 (Forfait de base)	190,00 €	209,00 €
7	199,09 €	219,00 €
8	208,18 €	229,00 €
Au-delà, par levée supplémentaire	18,18 €	20,00 €

LEVÉE SANITAIRE : Pour les mois de juillet et août, la deuxième levée sera gratuite.

Personne absente de leur logement pour nécessité médicale
128,00 € HT soit 140,80 € TTC

Ramassage des encombrants		
Par m ³	10,00 € HT	11,00 € TTC

Passage excessif en déchetterie (au-delà de 52 passages par an)	23,64 € HT soit 26,00 € TTC par passage
---	---

Tarifs pour les professionnels du territoire de la CCTLB

	Volume du bac	Montant annuel part fixe		Nb levées annuelles incluses dans la part fixe	Coût unitaire par levée supplémentaire	
		HT	TTC		HT	TTC
Professionnels Bacs	80	118,18 €	130,00 €	24	6,36 €	7,00 €
	120	209,09 €	230,00 €	24	7,27 €	8,00 €
	240	454,55 €	500,00 €	24	13,64 €	15,00 €
	660	663,64 €	730,00 €	24	19,09 €	21,00 €

PASSAGE BADGE		
Nb levée	HT	TTC
32 (minimum)	118,18 €	130,00 €
De 33 à 47 – par passage supplémentaire	5,68 €	6,25 €
48 (forfait de base)	209,09 €	230,00 €
de 49 à 95 – par passage supplémentaire	5,68 €	6,25 €
96	481,82 €	530,00 €
Au-delà de 96 – par passage supplémentaires	6,36 €	7,00 €

Tarifs pour les déchetteries professionnelles

Déchetterie avec pont bascule			
	Unité	HT	TTC
Végétaux	Tonne	62,73 €	69,00 €
Bois		71,82 €	79,00 €
DIB		172,73 €	190,00 €
Gravats		16,36 €	18,00 €
Cartons		Gratuit	
Déchets dangereux		1 772,73 €	1 950,00 €

Manifestations sur le territoire

	Bac mis en place		La levée	
	HT	TTC	HT	TTC
OMr en bac 240 litres	19,09 €	21,00 €	14,09 €	15,50 €
OMr en bac de 660 litres	23,64 €	26,00 €	19,55 €	21,50 €
Collective sélective	Gratuit		Gratuit une qualité des déchets conforme à la définition de la collecte sélective. En cas de refus du bac, le prix à la levée ci-dessus est appliqué.	

Option et remplacement de matériel de collecte

	HT	TTC
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 120 litres	48,18 €	53,00 €
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 240 litres	66,36 €	73,00 €
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 340 litres	84,55 €	93,00 €
Perte, vol ou détérioration complète d'un bac ordures ménagères de 660 litres	186,37 €	205,00 €
Coût pour la mise à disposition d'une serrure pour bac de 120 à 660 litres	36,36 €	40,00 €
Fourniture d'une nouvelle clef pour serrures	12,73 €	14,00 €
Perte, vol ou détérioration complète d'un tag pour accès conteneur enterré	9,09 €	10,00 €
Perte, vol ou détérioration complète d'une carte d'accès conteneur enterré	9,09 €	10,00 €
Bac rendu en mauvais état (casse, propreté du bac)	34,55 €	38,00 €

COMPOSTEURS

Composteur 300 litres	35,00 € HT soit 42,00 € TTC
Composteur 600 litres	59,17 € HT soit 71,00 € TTC

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité (abstentions : Mme BAILLY Claude (représenté), M. BREGEARD Frédéric (représenté), M. CHAUMET Ludovic, Mme DIDIER Valérie (représenté), M. FLAVENOT Christian, M. FRASNIER François, Mme GENOT Virginie (représenté), M. HAUVILLER Jonathan (représenté), Mme LAURAIN Catherine (représenté), Mme MANSUY Colette, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, Mme PAILLARD Catherine),

- Décide de fixer les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative pour l'année 2025, ainsi que les autres tarifs concernant le budget Propreté tels que présentés précédemment.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.11.05 22:35:24 +0100
Ref:7517117-11276323-1-D
Signature numérique
le Président